



POUR

**UNE BONNE CONVENTION
LOCALE NÉGOCIÉE**

**STABILITÉ D'EMPLOI
MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Info-Négo no.5

LA STABILITÉ, LA CLÉ POUR AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Avec l'été qui approche, les négociations locales se poursuivent. Après des mois de rencontre, il est clair que nous avons vu juste : plusieurs employeurs sont séduits par le mirage de la flexibilité à tout prix. Mais grâce à notre mobilisation, nous parvenons à convaincre et à avancer.

Pour régler ces négociations locales et freiner la détresse du personnel, il faut miser sur la stabilité. Et pour cela, il y a deux moyens incontournables : le **port d'attache** comme élément constitutif du poste et la **conversion des heures allégée**.

Le port d'attache : un moyen concret d'améliorer nos conditions de travail et les services

Avec la réforme insensée du ministre Barrette, **des employeurs aimeraient pouvoir nous déplacer à leur guise.** Les territoires des CISSS/CIUSSS couvrent plusieurs kilomètres, parfois des centaines dans certaines régions. Des employeurs veulent pouvoir vous déplacer sur de longue distance. Qu'une semaine vous soyez dans un point de service et la suivante à des kilomètres de là.

Alors que le personnel tombe au combat comme jamais, en quoi déplacer le monde partout améliorera-t-il les choses? Est-ce

vraiment par ces moyens que nous parviendrons à attirer et retenir le personnel? Et que dire de la qualité des services? Pour nous, c'est le contraire qui doit être fait.

Ce que nous voulons, **c'est que le port d'attache soit constitutif de votre poste.** Qu'est-ce que cela veut dire? Que **lorsque vous postulez sur un poste, vous savez dans quel point de service vous allez travailler.** Que vos allocations de déplacement sont remboursées à partir

d'une adresse civique précise, soit votre port d'attache. Que votre port d'attache vous confère des droits et des recours pour contrer l'instabilité et l'arbitraire.

C'est un gage de stabilité pour le personnel, mais aussi pour la population. Pensons par exemple aux aîné-es en CHSLD. Ils et elles ont besoin de calme et de constance, certainement pas que le personnel change comme des numéros.





POUR UNE BONNE CONVENTION LOCALE NÉGOCIÉE

STABILITÉ D'EMPLOI
MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

Plus de postes à temps plein pour plus de stabilité

Un autre enjeu central de ces négociations, c'est **notre proposition de conversion des heures allégée**. Cela fait longtemps que le personnel du réseau veut **plus de postes à temps complet, notamment par le rehaussement d'heures des postes**. Nous avons la lettre d'entente numéro 27 dans notre convention collective nationale, où la partie patronale s'est engagée à viser une plus grande stabilité des postes, notamment en augmentant le nombre de postes à temps complet.

Ces négociations locales sont une occasion de passer de la parole aux actes. Mais ici comme ailleurs, les employeurs s'entêtent. **Des employeurs tardent à transmettre les informations pertinentes à votre syndicat pour savoir si nous sommes en voie d'atteindre les cibles**. Quel est le taux de temps supplémentaire ? De main-d'œuvre indépendante ? De roulement de personnel ? Ce ne sont que quelques exemples de données qui ne sont toujours pas transmises aux syndicats. C'est pourtant écrit noir sur blanc qu'ils doivent le faire...

Pour la catégorie du personnel paratechnique, des services auxiliaires et métiers (catégorie 2), la cible est de 60 % de postes à temps complet d'ici 2020.

Pour le personnel de bureau, technicien-nes et professionnel-les de l'administration (catégorie 3) et les technicien-nes et professionnel-les de la

santé et des services sociaux (catégorie 4), la cible est une augmentation de 5 % de postes à temps complet d'ici 2020, et ce, en se basant sur les données de l'année financière de 2014-2015.

Comment y parvenir ? **La conversion des heures allégée est un mécanisme qui vise à stabiliser les ressources humaines, accroître la régularité des affectations de travail et maximiser le nombre de postes à temps complet**. Elle permet de créer des postes à temps complet (incluant des postes d'équipe volante ou des postes fusionnés), de créer des postes à temps partiel et de rehausser le nombre d'heures aux postes à temps partiel existant. C'est un mécanisme simple et efficace qui s'inscrit parfaitement avec les objectifs de stabiliser le réseau.

Si les employeurs veulent donner un peu d'air au personnel qui en a grandement besoin, ils doivent le faire dans les négociations locales : en faisant du port d'attache un élément constitutif du poste et en mettant en branle la conversion des heures allégée.

Plus de stabilité par le port d'attache et la conversion des heures allégée

